A photograph of a surveying instrument on a tripod in a forest at sunset. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow. The instrument is silhouetted against the bright light. The background shows a dense forest of trees and a distant mountain range.

**L'ASSOCIATION DES
ARPENTEURS DES
TERRES DU CANADA**

Rapport Annuel

**Pour l'année se terminant
le 31 décembre 2017**



Table des matières du rapport de l'AATC 2017

Introduction/vision et mission de l'AATC	01
Bienvenue au monde de l'arpentage	02
Les objectifs de l'AATC	02
Membres du Conseil	03
Prix David Thompson	04-5
Conférences nationales	06
Amendements à la Loi	07
Programme de certification des hydrographes	08
Cadastre marin	08
Portail d'apprentissage à distance GeoEd	09
Gagnants des bourses d'études	09
Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres	09
Accès à la reconnaissance des titres de compétence des a.-g. formés à l'étranger	10
Plaintes et discipline	11
Étude sur les coûts des levés	11



L'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) est l'organisme national d'attribution de permis pour les professionnels de l'arpentage dans les trois territoires canadiens, les parcs fédéraux, dans les réserves autochtones et sur et sous la surface des océans du Canada. Le titre exclusif attribué à ces professionnels est celui d'Arpenteur des terres du Canada (ATC).



VISION

L'AATC sera un chef de file et un partenaire précieux dans l'avancement de la profession d'arpentage au Canada.

MISSION

Nous réaliserons notre vision en maintenant notre engagement envers la société et notre rôle d'appuyer la pérennité sociale et économique du Canada.

Nous réaliserons les objectifs de l'Association tels qu'énoncés dans la Loi sur les arpenteurs de terres du Canada. Agissant avec intégrité en toutes choses nous:

1) Réglementerons nos membres et assurerons l'expertise en maintenant à jour des normes nationales, les qualifications et la gouvernance de l'Association;

2) Verrons à l'avancement de la profession en faisant la promotion des contributions de nos membres à la construction et la maintenance du canevas cadastral terrestre et extracôtier sur lequel se fonde le Canada; et

3) Encouragerons les relations coopératives avec d'autres organisations et gouvernements.



Bienvenue au monde de l'arpentage



L'arpentage cadastral implique la mesure et la création ou le retracement de limites entre des parcelles contiguës (ou adjacentes).

Les arpenteurs-géomètres appliquent les mathématiques, le droit foncier et l'utilisation des plus récentes technologies de mesure à des situations réelles.

Ces professionnels sont des facilitateurs pour des industries qui investissent des milliards dans l'économie canadienne chaque année. En raison de leur expertise, les arpenteurs-géomètres sont requis chaque fois qu'il est nécessaire d'établir les limites de nouvelles parcelles de terrain, d'établir des limites d'occupation sur des parcelles de terrain ou de rétablir ces limites.



Les objectifs de l'Association sont les suivants, selon l'article 6 de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada:

- a) d'établir et de maintenir les normes d'admissibilité et d'exercice des arpenteurs des terres du Canada;
- (b) de régir les arpenteurs des terres du Canada;
- c) d'établir et de maintenir les normes de conduite, de connaissances et de compétence de ses Membres et titulaires de licence;
- d) de régir l'activité de ses membres et des titulaires de licence;
- e) de collaborer avec d'autres organisations à la promotion de l'arpentage; et
- f) d'exercer les autres attributions découlant de la présente loi.



**Membres du Conseil
2017-2018**



Tania Bigstone
Présidente
Dartmouth, Nouvelle-Ecosse



J. Anne Cole
Présidente sortante
Sudbury, Ontario



Dominique Fecteau
Vice-Président
Mont-Tremblant, Québec



G.C. (Carl) Friesen
Conseiller 3e Année
Whitehorse, Yukon



Robert Pinkerton
Conseiller 2e Année
Calgary, Alberta



Doug Dodge
Conseiller 1ère Année
Williams Lake, Colombie-
Britannique



Geoffrey Connolly
Nommé par le Ministre
Cornwall, Ile du Prince-
Edward



Leona Irons
Nommé par le Ministre
Curve Lake, Ontario



Jean Gagnon
Arpenteur Général
À partir d'août 2017
Ottawa, Ontario



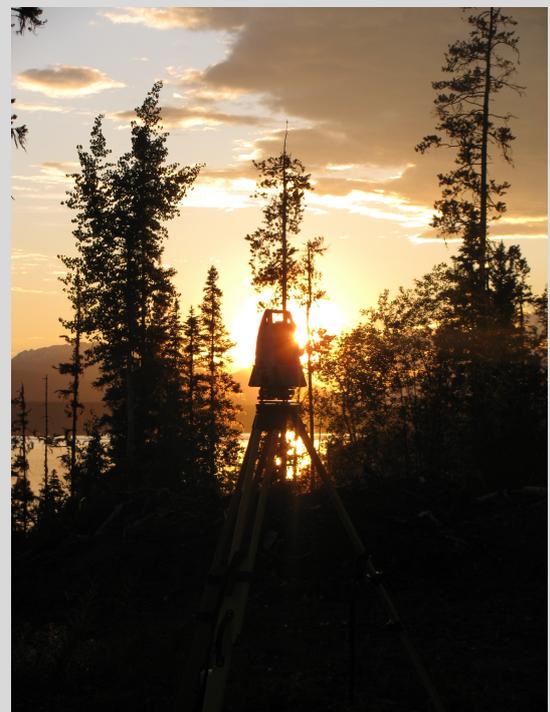
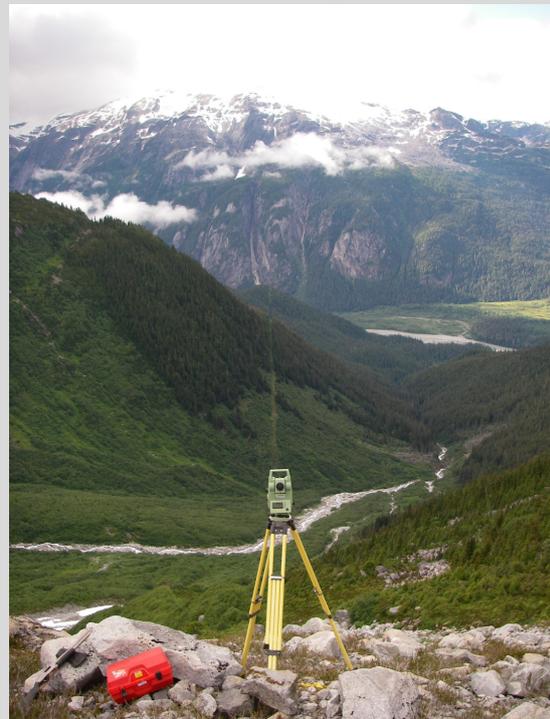
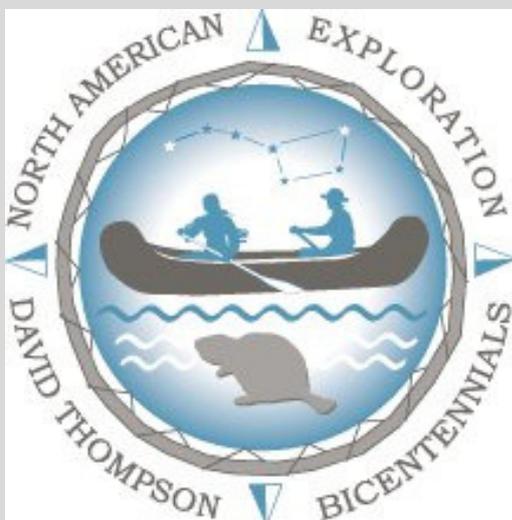
Peter Sullivan
Arpenteur Général
Jusqu'à juillet 2017
Edmonton, Alberta

Prix David Thompson

Célébrant l'excellence dans le domaine de la géomatique au Canada, le Prix national de géomatique David Thompson a vu le jour à l'hiver 2006-2007. Le programme a été conçu pour faire valoir les projets qui illustrent l'innovation et la contribution à la société qui caractérisent le travail quotidien des arpenteurs qui doivent réaliser avec succès des projets pour le bien-être de tous les Canadiens. Le programme comporte les deux catégories suivantes:

- 1) Projet d'arpentage foncier représentant un défi considérable
- 2) Projet d'arpentage non foncier représentant un défi considérable

Ces prix furent présentés lors de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres, le 2 mars 2017 à Ottawa.



Projet d'arpentage foncier représentant un défi considérable

Dans la catégorie Projet d'arpentage foncier représentant un défi considérable, le gagnant fut Christopher de Haan de Underhill Geomatics Ltd. (ci-dessous recevant le prix de l'arrière-arrière-arrière-petit-fils de David Thompson, Brian Lennox) pour le projet intitulé : « Levé des limites naturelles de la réserve indienne Toquana no 4 ». Underhill Geomatics a été embauchée pour effectuer un levé de la réserve indienne Toquana no 4 qui comprenait une limite de « marée haute de l'anse Theodosia ». Cependant, la limite de la marée haute n'était perceptible au sol que pendant de courtes périodes chaque jour et il était impossible d'effectuer des levés avant que l'eau ne se soit retirée. Un drone a donc été utilisé pour obtenir 800 photos aériennes de la zone à marée haute. Un modèle de données de terrain a ensuite été créé et le contour de la marée haute a été utilisé pour délimiter la limite naturelle.



Projet d'arpentage non foncier représentant un défi considérable

Dans la catégorie « Projet d'arpentage non foncier présentant un défi considérable », le gagnant a été James Ferguson (photo ci-dessus) de Tulloch Engineering pour le projet intitulé « Levé d'ingénierie du projet d'électrification de Go Transit de Metrolinx ».

Ce projet a utilisé une approche d'arpentage hybride unique pour réaliser l'arpentage de 270 km de corridors ferroviaires qui étaient en utilisation constante. Cela a été réalisé en utilisant un LiDAR mobile principalement la nuit pour recueillir des caractéristiques visibles, suivies d'arpentages au sol conventionnels pour compléter les caractéristiques manquantes et d'arpentages LiDAR statiques pour les ponts inaccessibles par LiDAR mobile.

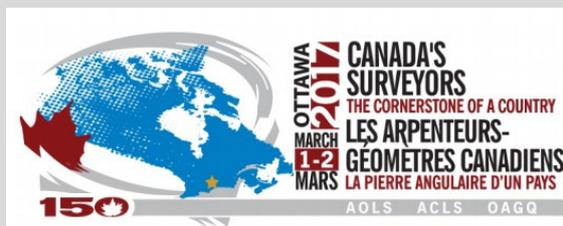
CHC-NSC 2018 : Terre et mer façonnant le Monde



L'Association des arpenteurs des terres du Canada et l'Association canadienne d'hydrographie s'unissent pour organiser une conférence pour transmettre de nouvelles connaissances techniques et des percées sur le terrain, tout en étant un excellent cadre de réseautage. L'an prochain, elle aura lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, du 26 au 29 mars 2018 à l'hôtel Empress. Le thème de la conférence est: Terre et mer façonnant le Monde. Visitez www.chc-nsc2018.ca pour plus de détails et pour réserver votre chambre d'hôtel. Nous nous attendons à accueillir plus de 450 délégués de partout au Canada et du monde entier pour nous aider à célébrer les réalisations de la profession d'arpenteur-géomètre et son impact sur l'économie de notre pays.



CNAG 2017 : Les arpenteurs du Canada - la pierre angulaire d'un pays



La dernière Conférence nationale des arpenteurs-géomètres a été un événement historique et un succès éblouissant. La conférence s'est déroulée du 28 février au 3 mars 2017 à l'impressionnant Shaw Centre centre-ville d'Ottawa. Pour la première fois, trois associations d'arpentage ont uni leurs forces pour créer un spectacle sans précédent afin de souligner la contribution des arpenteurs-géomètres à la construction de la plus grande nation sur terre au cours des 150 années d'existence du Canada. Le personnel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, de l'Association of Ontario Land Surveyors et de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a travaillé sans relâche pendant 2 ans pour mettre en place cet événement inoubliable.

La cérémonie d'ouverture était à couper le souffle. Nous l'avons filmée et on peut la visionner sur YouTube à l'adresse suivante: https://www.youtube.com/results?search_query=National+Surveyors%27+Conference+Intro.

Amendements à la Loi

Des amendements à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada et au Règlement ont été initiés en 2012.

Les principaux thèmes abordés dans les amendements furent les suivants:

- (a) les processus de plaintes et de discipline de l'Association;
- (b) conformité aux normes fédérales de mobilité de la main-d'oeuvre (l'Association est tenue d'accepter les arpenteurs-géomètres brevetés par les provinces comme membres);
- (c) les pratiques adoptées par le comité d'examen pour harmoniser ses pratiques avec celles d'autres associations d'arpentage au Canada.



Le 3 juin 2016, tous les membres de l'Association ont été invités à s'exprimer sur les amendements proposés. Au début d'août 2016, le Conseil a approuvé le contenu du dossier devant être expédié au ministre des Ressources naturelles. Le dossier comprenait une lettre au ministre, une explication de toutes les modifications proposées et un projet de loi modifiant la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada. Le colis a été envoyé au ministre le 2 novembre 2016.

Les amendements au Règlement (et Règlements administratifs) concernant les mêmes questions que celles des amendements proposés à la Loi ont été achevés en même temps que les amendements proposés à la Loi. Ils sont maintenant en attente de l'approbation des amendements proposés à la Loi.

Programme de certification des hydrographes du Canada

L'AATC a développé un modèle de certification pour les hydrographes et les arpenteurs-géomètres en zones extracôtières, qui a été officiellement reconnu par le Conseil international de l'OHI/ FIG / ICA des normes et compétences pour les hydrographes et les cartographes nautiques (IBSC) en avril 2016. Actuellement, 2 personnes ont obtenu le statut d'hydrographe certifié de niveau 1. Le programme de l'AATC est le deuxième système internationalement reconnu dans le monde.

La certification pour un hydrographe ou arpenteur-géomètre en zone extracôtière est souhaitable puisque:

- La certification fournit un cheminement de carrière structuré et reconnu de manière formelle aux arpenteurs-géomètres hydrographes ou extracôtiers.
- Elle établit le niveau d'expertise et de compétence de l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier.
- Elle garantit que l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier demeure averti des changements technologiques dans ces domaines.
- Elle confère au détenteur un profil rehaussé au sein de l'industrie.
- Elle prépare l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier à la prochaine expansion planétaire dans ces secteurs.



Cadastre marin

L'AATC fait la promotion de la valeur et de la nécessité d'un cadastre marin au Canada depuis 1996. Elle croit qu'il est dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens d'établir un cadastre marin pour mieux gérer la zone extracôtière du Canada.

Un cadastre marin est « Un système d'information maritime, englobant à la fois la nature et l'étendue spatiale des intérêts et des droits de propriété, en ce qui concerne la propriété et divers droits et responsabilités dans la juridiction maritime » (Nichols, S. et al., 2000).

L'AATC a suivi le progrès du projet pilote conjoint de Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada visant l'établissement d'une infrastructure de données géospatiales maritimes dans trois petites régions du Canada. Le comité des affaires extracôtières de l'AATC a récemment reçu une démonstration des outils développés pour cette infrastructure de données. Le projet semble prometteur, mais beaucoup de travail est encore nécessaire. Nous espérons que les représentants du gouvernement fédéral sauront reconnaître l'utilité pour le Canada d'un outil de prise de décision aussi vital pour gérer son espace océanique et sauront fournir les fonds nécessaires pour mettre en place un cadastre marin, du moins dans les régions les plus actives.



GeoEd - notre portail de téléapprentissage

Reconnaissant la diversité géographique des arpenteurs-géomètres partout au Canada, l'AATC améliore la prestation du perfectionnement professionnel continu grâce à des initiatives d'apprentissage à distance. Cela inclut des cours offerts en partenariat avec des associations sœurs, des institutions académiques, le gouvernement et des entreprises privées et tous disponibles via le portail GeoEd.

Le portail GeoEd se remplit actuellement de cours en ligne sur une variété de sujets, disponibles par un simple clic de la souris. Aujourd'hui, plus de 130 cours sont offerts sur GeoEd. Ces cours comprennent des webinaires en direct et interactifs, mais la plupart des cours sont entièrement sous forme d'autoapprentissage avec des vidéos enregistrées et d'autres documents numériques. Les arpenteurs peuvent s'inscrire à n'importe quel cours et le compléter à leur guise.

GeoEd est en voie de devenir l'outil qu'utiliseront les arpenteurs-géomètres partout au Canada afin de rendre les occasions d'apprentissage aussi faciles et accessibles que possible. Visitez GeoEd à : www.geoad.ca.

Gagnants des bourses d'études

Chaque année, la Fondation de l'AATC attribue des bourses de 1750 \$ à des étudiants inscrits dans un établissement postsecondaire dans le domaine de la géomatique. Cette année, le comité a choisi les récipiendaires suivants parmi de nombreuses applications prometteuses. Félicitations aux gagnants et merci à tous les candidats!

Cette année, les gagnants de la bourse de l'AATC sont :

- Czarina Marquez, British Columbia Institute of Technology
- Mason Gray, Université du Nouveau-Brunswick
- Justin Collett, Université du Nouveau-Brunswick
- Noah Whitenect, Université du Nouveau-Brunswick.

Conseil canadien des examineurs pour les arpenteurs-géomètres

L'AATC continue de fournir des services administratifs et de registraire au Conseil canadien des examineurs pour les arpenteurs-géomètres. L'AATC possède de bonnes compétences dans les domaines de la gestion des candidatures et des examens et désire continuer de mettre ces ressources à la disposition de la communauté de l'arpentage du Canada.

Accès à la reconnaissance des titres de compétence des arpenteurs-géomètres formés à l'étranger

Les arpenteurs-géomètres professionnels canadiens sont regroupés sous 11 associations professionnelles d'arpentage autoréglementées réparties partout au Canada, chacune avec ses propres lois et responsabilités juridiques. Conséquemment, il existe actuellement plusieurs processus d'évaluation de la compétence des professionnels formés à l'étranger (PFE), mais aucune ressource centrale canadienne qui permette à un PFE d'obtenir de l'information et formuler une demande pour la reconnaissance de ses titres de compétence comme arpenteur-géomètre au Canada.

L'AATC a réussi à obtenir du financement d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du « Programme de titres de compétences étrangers » et est actuellement à la phase de démarrage du projet. Ce projet permettra non seulement d'éclaircir ces questions, mais aussi de présenter aux associations un scénario de prise de décision judicieuse qui pourrait ensuite être mise en œuvre au moyen d'un portail Web destiné aux professionnels étrangers. Il fournira des renseignements sur la profession d'arpenteur-géomètre au Canada et une feuille de route sur la reconnaissance des titres de compétences dans les diverses juridictions canadiennes. Il fournira tous les outils nécessaires aux professionnels étrangers pour effectuer une auto-évaluation de leurs propres compétences, identifier les lacunes et comment combler celles-ci pour obtenir une certification d'arpenteur-géomètre professionnel.



En même temps, le processus fournira un guichet unique pour tous les professionnels étrangers qui désirent s'inscrire à la profession d'arpenteur-géomètre au Canada, ce qui est impossible actuellement. De plus, la capacité des professionnels étrangers de lancer le processus à partir de leur pays d'origine leur donnera plus de certitude quant au processus avant d'immigrer au Canada. Il y aura également des possibilités bien réelles pour qu'un professionnel formé à l'étranger, arrivant au Canada en ayant déjà satisfait à de nombreuses exigences, puisse à contribuer à la société canadienne dans un délai plus court.

Ce projet est financé par le gouvernement du Canada (Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers).

Canada 

Plaintes et discipline

Le rôle le plus important de l'AATC est de protéger le public canadien et le cadastre.

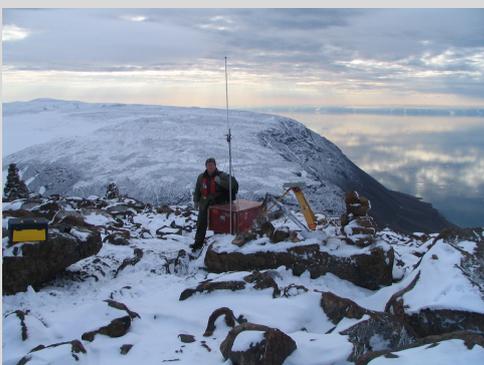
Depuis le dernier rapport de l'AATC, il a dû traiter deux plaintes. Le dossier 16-01 a été fermé l'été dernier avec une décision du comité de discipline de l'AATC rendue le 23 juin 2017. Le membre en question, qui exerce en pratique privée, a été reconnu coupable de faute professionnelle et a été condamné aux peines suivantes :

- suspension du permis de pratique pour une période de deux mois
- défrayer la moitié des coûts de l'enquête et de l'audience disciplinaire
- prendre toutes les mesures requises pour régler les problèmes subsistant avec le levé qui ont donné lieu à la plainte et
- suivre des cours d'assurance de qualité.

L'entreprise qui emploie le membre a été sommée de :

- payer une pénalité de 5 000 \$
- prendre toutes les mesures requises pour régler les problèmes subsistant avec le levé et
- défrayer l'autre moitié des coûts de l'enquête et de l'audience disciplinaire.

L'autre plainte contre un autre membre en pratique privée a été rejetée sans preuve d'incompétence ou d'inconduite professionnelle à la suite d'une enquête menée par le comité des plaintes de l'AATC.



Étude sur les coûts des levés

En réponse à une présentation faite à la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres de Winnipeg (2015) concernant les coûts des levés sur les terres des Premières Nations, l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) et des représentants des ministères des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et Ressources naturelles (RNCan) ont formé un groupe de travail sur les coûts des levés.

Le groupe a embauché un conseiller pour mener une étude dont les objectifs sont les suivants :

- Déterminer les facteurs clés des coûts des levés en ce qui concerne les limites de parcelles et de juridictions sur les terres de réserve des Premières nations au Canada.
- En se basant sur les données acquises lors du projet, livrer des recommandations visant les points-clés identifiés.
- Le rapport soumis servira d'outil éducatif aux principales parties prenantes impliquées dans les projets d'arpentage (c.-à-d. les gestionnaires des terres des Premières nations, le personnel d'AANC, etc.), qui ne connaissent peut-être pas tous les aspects d'un levé et de ses coûts afférents.

L'AATC a reçu et examiné une première version du rapport du conseiller. À l'heure actuelle, des travaux sont en cours pour terminer le rapport, attendu au début de 2018.

